

taire pour secouer notre torpeur et nous induire à suivre plus attentivement les diverses manifestations de la vie nationale.

Grâce à Dieu, nous avons une organisation politique, ecclésiastique, municipale, judiciaire et scolaire presque idéale dans son ensemble. Mais il ne faudrait pas laisser croire, ou plutôt, il ne faudrait pas laisser grandir nos enfants, dans la famille et à l'école, avec l'impression que les droits dont nous jouissons nous ont été garantis spontanément. Au contraire: et pour quiconque a feuilleté quelque peu les pages de l'histoire du Canada, surtout pendant le siècle qui suivit la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, il est manifeste que les droits dont nous avons le libre exercice aujourd'hui ont été conquis, par nos pères, après des luttes héroïques et même sanglantes.

Comment voulez-vous que la génération actuelle, je parle ici de la masse non instruite, puisse avoir quelque respect pour les pouvoirs publics qui nous gouvernent; ait une conception nette de la valeur du suffrage populaire et, enfin, se prenne à aimer nos institutions et le sol de la patrie, si on ne fait pas revivre à ses yeux les épopées de jadis ?

C'est donc un devoir, pour quiconque est chargé de faire l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, d'inculquer à celles-ci, par tous les moyens possibles, les connaissances civiques devenues nécessaires à tout bon citoyen, comme à tout patriote éclairé.

Et c'est pour rappeler quelques enseignements qui se dégagent de notre organisation politique et administrative que je développerai, au cours de cet entretien, les deux points suivants, à savoir :

- 1.—Résumé de l'histoire de la conquête de nos libertés politiques;
- 2.—Devoirs envers les pouvoirs légalement constitués et vertus civiques qui doivent animer les citoyens.

I

Au lendemain de la cession du pays à l'Angleterre, en 1760, Amherst, gouverneur général du Canada, établit le *régime militaire* qui dura trois ans. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ce régime fut arbitraire. Non, car les gouverneurs de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières s'efforcèrent d'attacher les Canadiens à l'Angleterre, en leur laissant le libre exercice de leurs lois et de leurs coutumes.

Pendant cette période, la plupart des fonctionnaires publics furent choisis parmi les officiers de la milice et de l'armée régulière, et comme ces soldats connaissaient la bravoure des Canadiens et l'état de dénûment dans lequel la guerre les avait laissés, ils se montrèrent plutôt généreux et loyaux envers eux. Mais